

AR Prefecture

046-214601379-20240328-202403016-DE
Reçu le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024

N° 2024-03016

Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Département du LOT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation le 14/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : M. JARRY Daniel — Josiane MIO BERTOLO - Evelyne DESCHAMPS — Fabrice CLARY - Marie CALMON-LAGARRIGUE – Jean-Marc LAVIALE – Liliane RESSEGUIER— Julian GOMEZ— Sylvie LOUIS – Sylvia BAQUE - Evelyne CRABOL – Benoît JURASCHEK- Olivier TAURAND – Jean Jacques BOUSQUET – Liliane RESSEGUIER

Absents :

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

Objet : Création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques
OPERATION 119659-23

Création d'une IRVE à Labastide-Marnhac

Mr le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Il est exposé au conseil que, dans le cadre du déploiement d'un réseau de borne de recharge pour véhicules électriques réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la commune de Labastide-Marnhac décide d'implanter une infrastructure de recharge sur son territoire.

Mr le Maire présente les conditions d'installation et de financement de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

- Approuve le projet de création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant estimatif de 29 000 € HT réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL
- AR Prefecture
046-2146179-20240328-202403016-DE
Reçu le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
- Approuve le choix du matériel, les conditions d'implantation ainsi que l'emplacement géographique établis par la FDEL (cf. Formulaire de renseignement d'Avant-Projet Sommaire),
- S'engage à participer à ces travaux à hauteur de 4500 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de la collectivité,
 - Autorise Mr le Maire à signer tous les documents concernant cette opération,

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le